



Contrat location auto et accident

Par **Tinomo**, le **13/03/2018** à **13:46**

Bonjour tout d'abord merci de consacrer quelques instants pour lire le soucis que j'ai avec une société de location très connue

suite à une location en date du mois de novembre 2017 j'ai eu un accident avec un tiers

qui est venu sur ma droite dans un rond point et a percuté l'arrière droit du véhicule ce qui a eu pour effet de nous propulser sur le terre plein en face

fait un constat adresse à la société son représentant me rappelle au tel quelques jours après pour me dire que leur expert était passée et que je suis pas mis en cause ma caution a été restituée et aujourd'hui je reçois un courrier de cette société ne signifiant que j'ai 50 pourcent des torts et me réclame 550 euros au titre de la franchise minorée avec le devis et la copie du constat que j'avais rédigée à ce moment en novembre 2017

Ma question est ce légal et que dois-je comporter leur argumentaire pour me déclarer 4 mois plus tard responsable pour 50 Pourcent du sinistre

en m'envoyant une simple lettre qui fait état de ma responsabilité

je peux vous montrer la copie du constat

merci pour votre aide

Par **chaber**, le **13/03/2018** à **14:19**

bonjour

[citation]avec le devis et la copie du constat que j'avais rédigée a ce moment en novembre 2017 [/citation]comment est rempli le constat amiable?

- croix
- plan
- observations
- la projection sur le terre-plein est-elle mentionnée?